



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E106618

VALABLE JUSQU'AU 04/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/2010

Forme juridique : SARLU

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC 522 947 316 RCS

Siret : 522 947 316 00033

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5000603

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AN505530

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AN505530

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ARENO22

ZONE COMMERCIALE LA HAZAIE
19 RUE MARC SEGUIN
22950 TREGUEUX

Téléphone : 02 96 32 86 13

Portable :

Site Internet : www.arenno-iso.com

E-mail : emilie.gentelet@arenno-iso.com

Responsabilité légale :
GENTELET EMILIE GÉRANT / GENTELET SEBASTIEN GÉRANT

Fax : 02 96 32 03 80

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	20/10/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	04/11/2020
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.